



Collège Interarmées de **Défense**

MEMOIRE DE STRATEGIE



LA DEFENSIVE MILITAIRE APPLIQUEE AUX FORCES MARITIMES

Capitaine de frégate Bernard RIOU
Groupe D6 - Mars 1998

Sujet du mémoire



En termes de stratégie terrestre, l'idée de la défense militaire est dominée par les concepts de terrain et de positions sur lesquelles s'épuisera un ennemi supérieur. A la lecture notamment des idées présentées par Sir Julian Corbett dans son livre " Principes de stratégie maritime " montrer pourquoi cette approche ne s'applique pas aux forces maritimes.



-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

-

-

PLAN DU MEMOIRE

1 - Introduction. Page 03

2 - Principes théoriques de la guerre - Application à la guerre navale. Page 04

2.1 - Objet, caractères et limites de la guerre. Page 04

Objet de la guerre, caractère positif ou négatif. Page 04

Caractère offensif ou défensif de la guerre. Page 04

Guerre limitée ou illimitée. Page 04

2.2 - Objet de la guerre navale. Page 05

La problématique maritime. Page 05

Caractéristiques des théâtres maritimes.	Page 05
○ <i>Immensité.</i>	<i>Page 05</i>
○ <i>Le lien et la frontière.</i>	<i>Page 06</i>
○ <i>Le principe d'Archimède.</i>	<i>Page 06</i>
○ <i>La dépendance économique.</i>	<i>Page 07</i>
○ <i>Une topographie unique.</i>	<i>Page 07</i>
○ <i>L'hostilité du milieu.</i>	<i>Page 08</i>
○ <i>Le droit sur mer.</i>	<i>Page 08</i>
 <i>Définition de l'objet maritime de la guerre navale.</i>	 <i>Page 08</i>
 3 - La maîtrise de la mer et les opérations navales défensives.	 Page 09
 3.1 - Le paradoxe de la défense de la maîtrise de la mer.	 Page 09
 <i>La maîtrise de la mer.</i>	 <i>Page 09</i>
 <i>Le paradoxe de la défense militaire appliquée aux forces maritimes.</i>	 <i>Page 09</i>
 3.2 - La contestation de la maîtrise de la mer.	 Page 10
 <i>La maîtrise de la mer nous est acquise.</i>	 <i>Page 10</i>
 <i>La maîtrise de la mer ne nous est pas acquise.</i>	 <i>Page 11</i>
 3.3 - La défense navale.	 Page 11
 <i>Mobilité de la flotte et agressivité raisonnée.</i>	 <i>Page 12</i>
 <i>Repli ou retrait stratégique appliqué au contexte naval.</i>	 <i>Page 12</i>
 <i>Le principe défensif de la flotte en vie (" fleet in being ").</i>	 <i>Page 13</i>
 4 - Actualité des principes de stratégie maritime de Sir Julian S. Corbett.	 Page 14
 4.1 - Evolutions majeures du contexte maritime depuis Corbett.	 Page 14
 <i>Le rétrécissement des théâtres maritimes.</i>	 <i>Page 14</i>
 <i>Un retour stratégique vers la frange côtière.</i>	 <i>Page 14</i>

Un milieu désormais hétérogène. *Page 15*

Le droit de la guerre sur mer. *page 16*

4.2 - La dimension maritime de la dissuasion nucléaire stratégique. *Page 16*

4.3 - Défense navale et opérations combinées. *Page 17*

4.4 - La défense contre les nouvelles menaces. *Page 17*

5 - Conclusion. *Page 17*

Bibliographie *Page 18*

1 - Introduction.

Les notions d'offensive et de défensive régissent le domaine de la guerre et ses grands principes. Elles en résument seules toute la problématique. L'issue des conflits dépend de l'affrontement de ces deux modes d'action majeurs. Dans le déroulement de leurs opérations continentales, les conflits majeurs du XX^{ème} siècle en ont donné des illustrations saisissantes. La " Blitzkrieg " a consacré un modèle d'opérations offensives poussées à l'extrême. La guerre des tranchées, au contraire, symbolise désormais un mode de défense militaire poussée à son paroxysme. Pour ce qui concerne les aspects navals des conflits, la transposition de la réalité terrestre à la réalité maritime s'avère impossible, du moins pour ce qui concerne les idées d'offensive et de défensive.

Précisément, en terme de stratégie terrestre, l'idée de défense militaire est dominée par les concepts de terrain et de positions sur lesquelles viendra s'épuiser un ennemi supérieur. Cette approche ne s'applique pas aux forces maritimes. Parce que l'objet de la guerre navale diffère fondamentalement de celui des campagnes terrestres, les règles de la conduite de la défense militaire appliquée aux théâtres maritimes sont toutes autres. Les " Principes de stratégie maritime " de Sir Julian S. Corbett, particulièrement, établissent les différences fondamentales qui existent pour le mode d'action défensif dès qu'il s'applique à la guerre navale.

Faire ressortir les distinctions essentielles entre la défense militaire terrestre et son application sur mer, impose de souligner dans un premier temps, que l'objet de

la guerre navale consiste en la maîtrise des mers et le contrôle des voies de communications, autant de notions où le facteur territorial est absent. Il diffère donc radicalement de l'objet des campagnes terrestres. Cette première étape nécessite de rappeler les grands principes théoriques de la guerre et les divergences de vues déjà perceptibles entre Corbett et Clausewitz.

Une fois la spécificité de l'objet de la guerre navale clairement établi, les distinctions majeures entre la défense militaire sur mer et son équivalent sur terre s'imposent comme corollaires. L'étude des singularités du milieu maritime fait apparaître, particulièrement, que les modes d'action offensif et défensif ne sont en aucun cas exclusifs l'un de l'autre, et que l'attitude défensive varie selon que l'on possède la maîtrise de la mer ou que l'on tente de se l'approprier.

Par la confrontation aux évolutions technologiques majeures en matière de systèmes de forces, aux nouveaux enjeux économiques et stratégiques que représente désormais le milieu marin et enfin aux nouvelles menaces dont la mer est pour partie un milieu privilégié d'émergence ou de résurgence, un jugement sera porté sur la pérennité et l'actualité des principes énoncés par Corbett sur la défense militaire appliquée aux forces maritimes.

2 - Principes théoriques de la guerre - Application à la guerre navale.

2.1 - Objet, caractères et limites de la guerre.

Objet de la guerre, caractère positif ou négatif.

Clausewitz postule que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, ce que ni Corbett, ni Mahan ne remettent en cause. L'essentiel, pour la diplomatie d'un Etat, consiste en premier lieu à savoir pourquoi on veut en découdre avec un adversaire. Dans un premier temps, il s'agit donc de déterminer l'objet de la guerre. Si le but politique identifié consiste à prendre quelque chose à l'ennemi, l'objet est positif. Au contraire, si l'on doit empêcher l'ennemi de nous prendre quelque chose, l'objet est négatif. Invariablement, l'objet de la guerre est territorial. Tout au moins le devient-il dans sa traduction opérationnelle, même si ce

n'était pas sa réalité originelle. Aux yeux de celui qui veut s'en emparer, la possession du sol transpose toujours la recherche d'une source supplémentaire de richesses, d'expansion, de puissance, ou d'une sécurité accrue. La question immédiate qui dès lors s'impose, consiste à déterminer en quoi la guerre sur mer peut servir à atteindre cet objet intrinsèquement terrestre.

Caractère offensif ou défensif de la guerre.

Selon le cas, la guerre prend un caractère délibérément offensif ou défensif. Il faut cependant rejeter rapidement l'idée fautive, mais pourtant trop souvent admise, qu'à chaque type de conflit correspond un plan général de bataille simplement offensif ou défensif. De manière contradictoire, la contre-attaque est la finalité ultime des actions défensives. Les idées d'offensive ou de défensive sont donc complémentaires l'une de l'autre. En aucun cas, elles ne sont exclusives. Sur le plan opératif, la défense militaire consiste en un mode d'action majeur au service d'une stratégie d'ensemble. Elle peut néanmoins s'accommoder par intermittence de phases offensives puis défensives. Ainsi, hors du théâtre principal d'opérations, une attitude défensive peut consolider l'action générale offensive.

Guerre limitée ou illimitée.

Clausewitz a distingué deux grands types de conflits : les guerres limitées et les guerres illimitées. La distinction se fait selon que l'objet du conflit réside dans la destruction totale des forces armées de l'adversaire et dans l'appropriation de l'intégralité de son territoire ou qu'il s'agit simplement de s'approprier une part du territoire d'un pays ennemi. Bien qu'il en ait posé les préceptes, Clausewitz n'a jamais véritablement étayé de théorie précise sur la guerre limitée. Il a été gêné en cela qu'il imaginait mal, dans un contexte strictement continental et européen, qu'un conflit ait pu en rester au simple stade de la guerre limitée. L'omniprésence de la référence napoléonienne, l'offensive de la nation en armes fournissant un effort violent et persistant pour détruire les forces armées de l'ennemi, l'en a vraisemblablement empêché. S'il s'était intéressé de plus près aux choses de la mer, comme Mahan et Corbett, sans doute aurait-il perçu que les puissances impériales au-delà des océans étaient fréquemment entrées en conflit outre-mer pour se disputer des possessions limitées sans que cela ait véritablement remis en question leur souveraineté sur leurs territoires métropolitains. La guerre limitée trouve véritablement sa pleine application dès que l'élément maritime intervient. De surcroît, dans un conflit illimité, la mer revêt évidemment une importance majeure, puisqu'il s'agit d'anéantir toutes les capacités de l'adversaire dont celles qui relèvent du milieu marin. Une puissance maritime, c'est à dire ouverte sur la mer, ne peut donc faire l'économie d'une stratégie maritime, et, par conséquent d'une stratégie navale. Cette fonction demeure essentielle au soutien de la stratégie militaire générale, chargée de traduire et de concrétiser

l'objectif politique ayant suscité le conflit ou, au contraire, de le circonscire. Pourtant, les objectifs de la guerre navale, s'ils soutiennent à terme les campagnes militaires aéroterrestres, n'en sont pas moins radicalement différents. Il convient donc de les définir avec précision.

2.2 - Objet de la guerre navale.

La problématique maritime.

Contrairement aux conflits continentaux, l'objet de la guerre navale ne peut pas être territorial. Il y a là une impossibilité simplement matérielle. Si l'on fait abstraction des eaux territoriales et des droits reconnus aux Etats sur les zones économiques, la mer est un immense espace de liberté qui n'appartient à personne. Quiconque déclarerait vouloir se l'approprier devrait, d'une part, affronter l'ensemble des très nombreux riverains, et, d'autre part, disposer de moyens navals pléthoriques pour assurer le contrôle de l'ensemble des espaces océaniques. L'objet de la guerre navale est donc fondamentalement différent de celui de la guerre sur terre. La notion de territoire n'a qu'une valeur marginale dans le cadre d'une guerre navale.

En affirmant : " On se rencontre, on se salue, on se canonne et la mer n'en demeure pas moins salée ! ", Monsieur de Maurepas, ministre de Louis XV, a certainement donné des batailles navales une signification réductrice qui occultait complètement les enjeux stratégiques majeurs que représentent les mers et océans. Pour les comprendre, il est d'abord nécessaire de mettre en lumière les spécificités d'un vaste milieu qui a lui seul occupe les deux tiers de notre planète bleue.

Caractéristiques des théâtres maritimes.

- ***Immensité.***

L'immensité des théâtres maritimes, et la mobilité stratégique qu'elle permet ou qu'elle impose aux moyens navals, constituent la première caractéristique du milieu marin. L'étendue des fronts terrestres et les mouvements de troupes dépendent, certes du rapport des forces et des objectifs territoriaux à moyen et à long terme, mais aussi intrinsèquement de la configuration du terrain. Toute discontinuité peut être exploitée au profit de la défense militaire. Les mêmes vides, discontinuités ou changements de configuration ne peuvent être exploités de la même manière en mer puisqu'ils n'y existent pas. Le combat naval demeure donc

éphémère, violent et localisé, même si le théâtre sur lequel il se déroule reste immense. La comparaison avec les combats terrestres montre que la caractéristique première des opérations maritimes réside dans la particularité qu'elles ne se déroulent pas suivant une ligne de front matérialisée par des dimensions géographiques établies. Au contraire, sur mer, les lignes de confrontation des belligérants se déplacent au gré de leurs dispositifs. Si ces lignes se croisent, l'affrontement a lieu. Si ces mêmes lignes ne se rencontrent pas, la confrontation peut ne pas survenir. Aussi trivial que cela paraisse, la problématique principale du combat en mer reste de se trouver.

- ***Le lien et la frontière.***

La mer unit et sépare. A elle seule, aujourd'hui, elle constitue une frontière naturelle entre quelques 165 Etats et autant de raisons de se rencontrer pour des motifs pacifiques ou belliqueux. Elle forme un obstacle naturel, difficilement franchissable par des forces terrestres, simplement parce que les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir sont l'apanage des seules grandes puissances maritimes. Mais la mer constitue également un formidable trait d'union entre les Etats et donc un réseau privilégié de voies commerciales. La dépendance économique des nations vis à vis de la mer pour les matières premières, les produits manufacturés et les ressources agro-alimentaires va croissante. Ainsi, pour notre pays, 90% des échanges de produits se font aujourd'hui par voie maritime. Cette subordination s'accroît encore en temps de crise ou de conflit ouvert quand les capacités de production propres des belligérants sont partiellement voire entièrement neutralisées ou paralysées, et lorsqu'elles nécessitent d'être temporairement renforcées par un soutien extérieur. Même s'il demeure acquis que les effets d'une perturbation du commerce sont généralement ressentis avec une lenteur certaine, la protection des voies commerciales de communication maritime revêt malgré tout un intérêt stratégique prépondérant. Le maintien du lien maritime entre les Etats assure également le soutien des alliances. L'échec de la bataille des Dardanelles, parce qu'il l'isole de ses alliés occidentaux, conduit l'empire russe à une lente asphyxie. Ceci ne sera pas sans conséquence sur le déroulement de la guerre sur les différents fronts continentaux. Les fonctions stratégiques du milieu maritime s'expriment dès lors pour beaucoup au travers des aspects précédemment décrits : soutien économique et soutien de la stratégie aéro-terrestre.

- ***Le principe d'Archimède.***

Le principe d'Archimède régit le déplacement dans le milieu fluide et contribue à son originalité. Si l'élément liquide est défavorable aux transits rapides, il permet cependant de concevoir des navires dont les capacités de charge sont sans commune mesure avec les autres moyens de transport terrestres et aériens. Les

infrastructures nécessaires aux terminaux maritimes pour les relier à l' " hinterland " terrestre sont peu coûteuses en regard des flux qui y transitent. Les règles de navigation imposées aux bâtiments restent très souples puisque les choix des routes sont multiples et que celles-ci ne demandent aucun aménagement particulier sinon aux points d'atterrissage. Les théâtres maritimes deviennent donc logiquement les voies privilégiées d'approvisionnement des Etats. Ils donnent également des capacités évidentes aux forces navales en terme de mobilité, d'indépendance et de rapidité de déploiement, autant d'atouts nécessaires dans le cadre d'une défense organisée. Dès lors, ces voies détiennent un caractère stratégique primordial. Leur activation permanente et leur contrôle engagent en très grande partie la survie de la nation. Leur protection devient donc une fonction essentielle de la stratégie maritime d'une nation dont la dépendance économique des voies maritimes de communication est avérée.

- ***La dépendance économique.***

Il existe en mer des activités industrielles majeures parmi lesquelles la plus importante reste le transport, même s'il convient de ne pas négliger les autres, parmi lesquelles les pêches maritimes, l'exploitation offshore et l'extraction de certains produits minéraux. Celles-ci accroissent la dépendance économique des Etats vis à vis de la mer. Jusqu'à présent, elles n'ont jamais vraiment constitué l'objet originel d'un conflit. Mais leur traduction territoriale y parvient. Ainsi la revendication des îles Spratley et Paracels par les nombreux Etats bordant la mer de Chine traduit une volonté véritable de disposer de la zone maritime économique qui y est associée et de pouvoir ainsi s'approprier les champs pétrolifères dont l'exploitation s'affirme stratégique pour l'avenir. Bien que l'objet réel du différend soit maritime, il se matérialise artificiellement en un objet territorial. Les enjeux économiques de la mer constituent donc autant de raisons qui donnent à une stratégie maritime une prééminence inédite.

- ***Une topographie unique.***

La topographie de la mer, ensuite, diffère radicalement de celle des continents. Elle explique pourquoi on ne peut aborder rationnellement les enjeux de la politique maritime sans développer une stratégie particulière propre à ce milieu. Si l'on écarte les zones de transition (eaux resserrées, zones archipélagiques, zones côtières) et pour peu que l'on fasse abstraction des particularités environnementales des milieux marins, il n'existe en mer aucune singularité topographique qui soit comparable à celles que l'on rencontre sur terre et qui permette à quiconque de l'utiliser à son profit. A l'heure où Corbett édicte ses principes, la mer est encore considérée comme un espace homogène, où aucun obstacle naturel ne permet une exploitation en sa faveur. Les solutions qui existent pour franchir un espace maritime

sont multiples. Il est donc vain de vouloir s'accrocher à une position en profitant de quelque originalité pour gêner l'adversaire. Il existe cependant des points stratégiques de concentration de trafic ou de convergence de voies maritimes, les points focaux, dont l'importance stratégique est éminente dès qu'il s'agit de se défendre contre les agressions de l'ennemi. Il existe aussi des points d'appui terrestres dont la navigation commerciale peut difficilement se passer mais dont la problématique de défense relève d'une stratégie élargie où les composantes terrestres et aériennes doivent être prises en compte. L'aspect naval n'en est donc qu'un des facteurs déterminants. La haute mer, quant à elle, demeure un monde de mobilité extrême. La survie même des dispositifs navals en dépend.

- ***L'hostilité du milieu.***

L'homme, encore, vit sur terre et ne peut demeurer indéfiniment en mer. Ce milieu hostile lui interdit de s'y installer perpétuellement, tout au moins sans une débauche de moyens qu'aucune puissance maritime n'est encore capable de posséder. L'une des problématiques essentielles des conflits navals réside dès lors dans la capacité des belligérants à occuper durablement les espaces maritimes les plus vastes et à assurer le soutien logistique qui permet le maintien du plus grand nombre d'unités en opérations.

- ***Le droit sur mer.***

Si la haute mer demeure un espace de liberté sans équivalent, des règles de droit en régissent néanmoins l'usage. Le respect des prérogatives des neutres, particulièrement, en constitue un des aspects essentiels. La maîtrise de la mer du point de vue stratégique n'est absolument pas comparable à la conquête d'un territoire. Comme la description des singularités du milieu marin l'a précédemment montré, personne ne peut s'approprier la haute mer puisqu'elle n'appartient à personne. Selon Corbett, son usage par les neutres ne saurait être remis en question, puisqu'il paraît inconcevable de leur en interdire l'accès. Cette différence remarquable permet de distinguer clairement la maîtrise de la mer de la conquête d'un territoire. Rien n'interdit à un belligérant d'envahir un territoire neutre pour les besoins de ses conquêtes militaires. Rien n'interdit non plus à un belligérant de s'attaquer aux neutres sur mer, mais les conséquences peuvent s'avérer stratégiquement disproportionnées par rapport à l'effet recherché. Ce genre d'action peut précipiter dans un conflit des pays qui n'avait pas obligatoirement l'intention de s'y lancer. Le torpillage du *Lusitania*, paquebot britannique, conduit à la disparition de 118 citoyens américains " neutres ". Cette action navale tactique mineure devient le prétexte pour l'entrée en guerre des Etats-Unis. Ses conséquences stratégiques sont hors de proportion avec l'événement. La solution séduisante qui consisterait à

détruire sans distinction les navires marchands, dont les neutres, en pratiquant une guerre totale comporte malgré tout des risques.

Définition de l'objet maritime de la guerre navale.

Du passage en revue des spécificités des théâtres maritimes, il appert que, dans la conduite de la guerre navale, toutes les opérations se rapportent à deux grandes classes d'objets. Dans la première, il s'agit d'obtenir ou de disputer la maîtrise de la mer. Dans la seconde, il s'agit d'exercer le contrôle des communications, que la maîtrise de la mer soit acquise ou non. L'objet particulier que représente la possession des champs pétrolifères s'inscrit sans difficulté dans les deux classes précédentes puisqu'un objet territorial artificiel en devient la traduction concrète. Pour l'atteindre, il convient de disposer de la maîtrise de la mer sur le théâtre maritime correspondant. La stratégie navale (aspects militaires) supporte donc la stratégie maritime (aspects généraux dont économiques) et à terme la stratégie militaire générale. Dès que l'objet de la guerre navale a trouvé sa définition précise, un mode d'action majeur orientera pour partie le déroulement des opérations maritimes : la défense militaire appliquée aux forces maritimes. Elle comporte des différences radicales avec son équivalent terrestre.

3 - La maîtrise de la mer et les opérations navales défensives.

3.1 - Le paradoxe de la défense de la maîtrise de la mer.

La maîtrise de la mer.

Sur mer, la stratégie de combat la plus adaptée consiste à faire peser sur l'ennemi une pression économique insupportable. Préalablement, il s'agit de souligner que la vulnérabilité d'une puissance maritime est proportionnelle au volume de son commerce. En fonction de cette importance, sont dimensionnés les moyens pour le défendre. Parallèlement, plus le volume du commerce maritime est important, plus les moyens à mettre en oeuvre pour le perturber doivent l'être également, et donc moins il est sensible aux attaques de l'ennemi. La capture de la propriété privée ou publique de l'avversaire et l'interdiction totale qui lui est faite d'utiliser le milieu marin à son profit transcrivent donc parfaitement l'objectif de la suprématie navale. Obtenir la maîtrise de la mer revient donc à interdire à l'autre belligérant de l'exploiter à son profit. Parmi les différents modes d'exploitation des océans, la capacité fondamentale à neutraliser correspond évidemment à la circulation des marchands

sur les voies de communications maritimes. Avoir la maîtrise de la mer revient à disposer librement de cette fonction vitale tout en empêchant l'autre de s'en servir. La détenir impose de disposer d'une flotte de combat supérieure à celle de l'adversaire, lequel prendra pour objectif de contester cette suprématie. La notion de défense militaire appliquée aux forces maritimes repose donc totalement sur cette notion de maîtrise de la mer : celui qui la détient veut la conserver, celui qui ne la possède pas veut l'obtenir.

Le paradoxe de la défense militaire appliquée aux forces maritimes.

Il existe un paradoxe de taille lorsque l'on parle de défense militaire sur mer. Celui qui détient la maîtrise de la mer possède les atouts pour soutenir au mieux sa stratégie militaire générale. Il lui faut donc défendre cette maîtrise. Le dominant est donc en position défensive par rapport au dominé dont le but ultime consiste à contester cette prédominance. Cette particularité marque d'emblée la différence profonde entre les conflits navals et terrestres. Sur terre, la défense est la seule alternative qu'on laisse au plus faible, ou que l'on adopte modestement après une offensive limitée lorsque l'effort ne peut être soutenu. Sur terre, le dominant passe à l'offensive, le dominé n'ayant d'autre alternative que la défensive ou la retraite, le dernier cas traduisant une défaite militaire. A l'inverse de ce qui se passe sur terre, la défense en mer revient au plus fort. La seconde guerre mondiale en a fourni un exemple didactique. La bataille de l'Atlantique est décisive pour la Grande-Bretagne dont la survie dépend du succès des approvisionnements en provenance des Etats-Unis. Le Troisième Reich, qui n'a qu'un besoin modéré de détenir la maîtrise de la mer pour ses propres besoins, est cependant condamné à produire un effort militaire offensif important pour la disputer au Royaume-Uni pour lequel elle est cruciale. S'il veut vaincre la Grande-Bretagne, il faut lui interdire la mer en brisant ses lignes maritimes d'approvisionnement. Le dominant est condamné à défendre une suprématie maritime que le dominé est amené à lui disputer même s'il n'en éprouve pas un besoin stratégique immédiat.

3.2 - La contestation de la maîtrise de la mer.

Deux cas peuvent se présenter dès qu'il s'agit d'aborder la défense militaire appliquée aux forces maritimes : soit l'on dispose de la maîtrise de la mer, soit l'on n'en dispose pas. En effet, il vient d'être souligné que, paradoxalement, le parti qui détient cette maîtrise sera amené à la défendre contre tout autre partie qui la lui contesterait.

La maîtrise de la mer nous est acquise.

Disposer de la maîtrise de la mer revient à détenir une supériorité navale qui autorise à entrevoir une victoire déterminante si le contact s'établit avec la flotte de guerre de l'ennemi, puis il s'agit ensuite d'être en mesure d'assurer un contrôle naval sans faille. Pour conserver cette prédominance, le plus sûr moyen consiste à la défendre par l'offensive, en recherchant ce que Mahan a qualifié de bataille décisive. Par la destruction des forces navales hostiles, cette omnipotence ne souffrira aucune contestation ultérieure. Pourtant la recherche de ce combat crucial ne doit en aucun cas revêtir un caractère essentiel tant que l'action militaire de l'ennemi ne perturbe pas les communications maritimes du dominant. La prise de risque que représente la recherche de l'affrontement déterminant pour la suprématie définitive n'a de signification que lorsque l'action de la flotte hostile exerce une pression économique gênante. Elle peut s'envisager, cependant, du moment que l'engagement de la flotte adverse ne dégarnit pas le dispositif de protection des voies commerciales de manière conséquente et ne l'expose pas à des actions sporadiques de l'ennemi. L'objectif primordial de la partie qui dispose de la maîtrise de la mer, le dominant, reste donc d'empêcher l'ennemi d'utiliser sa flotte pour perturber son commerce, ce que le plus faible tentera certainement, pour réduire l'avantage que procure à son adversaire la supériorité navale. Le succès d'une telle entreprise implique donc de détruire les forces maritimes du dominé ou de lui interdire la mer. Cette alternative oblige à bloquer la flotte ennemie par des opérations telles que blocus, embouteillage et interdiction de zone, ou de lui faire pressentir des dommages tels qu'elle ne prendra pas le risque de quitter ses bases. Ainsi, pour la dernière éventualité citée, pendant le conflit des Malouines, la simple présence de sous-marins britanniques a suffi à établir un niveau de menace tel pour la flotte argentine, qu'elle en a été entièrement paralysée, laissant le champ libre à ses adversaires pour conduire leur stratégie générale et mener à terme leurs opérations aéroterrestres.

La maîtrise de la mer ne nous est pas acquise.

La problématique de cette situation réside dans la difficulté à maintenir le flux de ses communications maritimes face à un ennemi dont la puissance navale est supérieure puis à essayer de retourner la maîtrise de la mer en sa faveur. Il s'agit pour l'instant de se rappeler qu'une défensive temporaire est parfois le meilleur moyen de l'acquérir à terme tandis que le meilleur moyen de la perdre consiste souvent à se hasarder à une confrontation décisive avec des forces supérieures. Mais ce choix peut aussi valoir dans le cas précédent du moment que les voies commerciales ne sont pas perturbées. Avec des moyens inférieurs, il faudra faire peser sur l'ennemi une menace telle qu'il n'osera pas rechercher systématiquement l'affrontement, même avec ses moyens supérieurs. Bien que très compliqué à atteindre, cet objectif reste pourtant concevable par des actions localisées et rapides,

comparables, sur terre, aux actions de guérilla ou aux embuscades. Pour peu que l'on réussisse à amener l'ennemi à diviser sa flotte, on peut localement et temporairement créer le rapport de force favorable à une action participant au renversement de la suprématie. Si l'ennemi s'y refuse, une situation de non-guerre ou de neutralisation des théâtres maritimes peut s'instaurer, laquelle ne profite pas nécessairement au plus puissant. La complication sur mer réside évidemment sur l'impossibilité de profiter des singularités topographiques comparables à celles que l'on trouve sur terre. Dans cette seconde hypothèse, on perçoit donc clairement que la défense militaire du belligérant qui ne dispose pas de la maîtrise de la mer consiste à la disputer à son adversaire par des actions offensives limitées. Le dominé base donc sa défense sur l'offensive raisonnée, où la dispersion des forces et la mobilité comptent parmi les méthodes à privilégier.

3.3 - La défense navale.

Pour tenter de donner une définition exacte de la défense navale, Corbett a lui-même suggéré de se débarrasser de toutes les confusions que peuvent créer les contingences de la défense en militaire telle qu'elle est concevable à terre. Sur terre comme sur mer, la défense consiste à prendre certaines mesures pour différer le passage à l'offensive générale. Dans un cadre terrestre, le moyen usuel est l'occupation de positions qu'un ennemi supérieur s'épuisera à attaquer. Il s'agit de tenir le terrain, d'y établir localement un rapport de forces favorable et d'inciter l'ennemi à une débauche d'efforts qui l'usera inexorablement et qui proposera à terme au défenseur une opportunité de contre-attaque. En conséquence, l'idée de la défense militaire est dominée par la conception de positions retranchées et de résistance passive. Il n'en est pas de même dans la guerre navale où la mobilité, l'agressivité raisonnée, le repli ou le retrait, et la survie de la flotte possèdent une connotation radicalement différente. La préservation des moyens reste pourtant, comme sur terre, un préalable permettant d'abord de se défendre avant d'imaginer de passer à une contre-offensive. Cela ne signifie pourtant pas de soustraire la flotte au combat, ou de la concentrer sur une position retranchée.

Mobilité de la flotte et agressivité raisonnée.

Sur mer, l'idée maîtresse consiste à retarder l'action ultime par l'activité stratégique ou tactique, de façon à conserver la flotte en vie, jusqu'au moment où la situation prenne un tour favorable aux forces, et leur permette alors de rechercher la bataille décisive où se décidera la suprématie navale et la maîtrise de la mer. C'est ce que Mahan et Corbett qualifient de " fleet in being " dont le concept sera développé plus avant. La dominante de la défense navale, contrairement à ce qu'elle peut être à

terre, réside donc dans la mobilité de la flotte et sur une agressivité raisonnée. Il s'agit de contester la maîtrise de la mer par des opérations de harcèlement, d'exercer un contrôle naval partout ou à tout moment dès qu'une opportunité apparaît et d'empêcher l'ennemi d'en faire autant en dépit de sa supériorité, en occupant continuellement son attention. L'idée de résistance passive est donc totalement étrangère à ces conceptions navales. Toute cette stratégie de défense revient à des contre-attaques, soit des force de l'ennemi, soit de ses lignes de communication. Le seul parallèle terrestre possible d'une telle méthode est celui d'opérations de guérilla; mais il reste impropre à un conflit ouvert de haute intensité où les dispositifs à affronter sont en général dimensionnés contre toutes les menaces possibles. Dans une guerre ouverte entre armées régulières, la défense militaire peut s'adjoindre des opérations de harcèlement ou des contre-attaques localisées. Mais elle ne peut en aucune façon en faire sa clef de voûte. Celle-ci consiste invariablement à tenir les positions retranchées précédemment définies. Sur terre celui qui abandonne le terrain le perd définitivement. Sur mer, la possession du terrain n'ayant aucune signification, abandonner temporairement un théâtre maritime à l'ennemi ne revient pas à lui remettre l'objet de la guerre navale. Il est toujours possible de réinvestir ultérieurement ce théâtre pour y mener une défense militaire active sous forme d'opérations offensives mesurées et localisées.

Repli ou retrait stratégique appliqué au contexte naval.

Même si l'essence de la défense navale appliquée par le plus faible réside dans la mobilité de sa flotte et dans ses capacités d'offensives localisées, Corbett admet pourtant que la notion de repli ou de retraite sur des positions défensives, ou défendues, peut trouver un semblant d'application sur mer. Il s'agit bien entendu d'une extrémité ultime et discutable. Une flotte peut se retirer temporairement dans des eaux difficiles d'accès (eaux resserrées) où l'on ne pourra l'attaquer qu'avec de grands risques, ou dans une base navale protégée où elle est pratiquement retirée du jeu, et où elle ne peut pas être attaquée par une flotte seule. Cette approche du repli, qui dans le cadre d'une stratégie terrestre peut revêtir une importance cruciale - les opérations de rembarquement de Dunkerque ou des Dardanelles en sont de bons exemples - n'a pas du tout la même consonance sur mer. Hormis le cas d'une mesure strictement temporaire, le retrait volontaire d'une flotte d'un théâtre d'opérations maritimes consiste tout simplement à remettre à l'ennemi l'objet même du conflit naval, à savoir la maîtrise de la mer et de ses voies de communication. De plus, on s'expose à des attaques menées à partir de la mer sans pouvoir y opposer de véritable opposition. La base britannique de Scapa Flow, pourtant si reculée, ne fut-elle pas forcée par le sous-marin du lieutenant de vaisseau Prien ? A terre, en revanche, et même pendant une période prolongée, une armée en bonne position peut interdire à l'ennemi l'accès à l'objet final du conflit : un territoire en général. De plus, une force terrestre tenant une position défensive met en oeuvre toutes les mesures pour que l'adversaire subisse les pertes les plus lourdes avant de pouvoir l'en déloger. Le but du plus faible demeure de redresser le rapport de forces en sa faveur. Une flotte repliée, au contraire, laisse le champ libre à la flotte ennemie pour soutenir ses opérations terrestres et interdire notre commerce maritime. La stratégie

navale de l'adversaire soutient alors directement sa stratégie terrestre et par là même sa stratégie militaire générale. L'ennemi a alors toute latitude pour mener des actions ruineuses à partir de la mer : destruction de navires de commerce, interdiction de la pêche, destruction de plates-formes pétrolières, transport et débarquement de troupes, soutien logistique des composantes terrestres,...

Les limites de la défense militaire sur mer sont donc plus " étroites " que sur terre. Un invariant subsiste cependant : il ne faut en aucun cas engager inutilement l'existence même de la flotte. Au même titre que les forces terrestres, celle-ci doit être conservée " en vie " en prévision des contre-attaques ultérieures.

Le principe défensif de la flotte en vie (" fleet in being ").

Le bâtiment de combat possède un caractère exclusif. Dès le temps de paix, il constitue un instrument diplomatique puissant pour l'Etat qui en dispose. Pour une puissance maritime, la construction d'une flotte de combat est un investissement majeur et un travail de très longue haleine dès qu'il s'agit de se doter d'une flotte de haute mer puissante et cohérente. La perte de bâtiments de ligne revêt donc une importance particulière. Désormais établi, l'impératif préalable d'une puissance maritime qui adopte une position défensive sur mer consiste à maintenir sa flotte en vie. Contrairement aux interprétations inexactes qui ont pu en être données, cette expression ne signifie en aucun cas de préserver simplement l'existence des navires de combat. Au contraire, il s'agit de les employer activement à des opérations visant à disputer à l'adversaire la maîtrise de la mer et le contrôle des communications. Toute précaution visant à sauvegarder les moyens navals devra néanmoins être respectée. A la théorie du risque de Tirpitz, Corbett oppose la théorie du non-risque basée sur la prudence et une passivité mesurée. Tirpitz part du principe simple que la flotte doit être utile et donc active et que la préserver coûte que coûte est inutile. Il tient un raisonnement logique pour une nation continentale dont la dépendance économique vis à vis de la mer est relative dans le contexte de son époque. Corbett et la Grande-Bretagne ne peuvent bien évidemment s'accomoder d'un raisonnement identique, tant la même dépendance est vitale pour une puissance insulaire. Le principe de la flotte en vie ne dicte donc pas les mêmes attitudes selon le caractère géographique marqué des Etats. La défensive reste le mode d'action privilégié d'une puissance insulaire pour qui la maîtrise de la mer est incontournable à sa survie. Elle ne saurait risquer l'intégrité de sa flotte dans des opérations navales hasardeuses. Le niveau de menace maximal " acceptable " pour la nation dominante se situera vraisemblablement en deçà de celui que la nation dominée entend retenir pour contester cette suprématie.

4 - Actualité des principes de stratégie maritime de Corbett.

4.1 - Evolutions majeures du contexte maritime depuis Corbett.

Le rétrécissement des théâtres maritimes.

Depuis les " Principes de stratégie maritime " de Corbett, la perception de l'immensité des théâtres maritimes a considérablement évolué. Les espaces océaniques se sont considérablement réduits. D'une part, la mobilité et l'autonomie des navires s'est accrue, surtout depuis l'avènement de la propulsion nucléaire. D'autre part, leur vision a gagné en efficacité grâce à l'apparition des systèmes modernes de détection, et de communication. Enfin, l'apparition de l'avion , puis celle du satellite, a réduit artificiellement la sensation d'immensité précédente. Contrairement à l'époque de Corbett, il est devenu hautement improbable aux forces maritimes de ne pas se rencontrer en mer. L'effet de surprise y joue donc moins. Certains ont même cru y voir trop rapidement l'amorce d'une fusion entre la stratégie et la tactique mais de nombreux paramètres ne peuvent encore s'intégrer qu'au niveau tactique, ou, au plus, au niveau opératif. En définitive, ce " rétrécissement " rend caducs certains concepts, dont le retrait ou le repli stratégique, tant il est devenu difficile maintenant de se dissimuler sur mer.

Pour celui qui recherche la bataille décisive, il en résulte moins de difficultés, compte-tenu de la quasi-impossibilité de l'adversaire à s'y soustraire indéfiniment. Dans ce nouveau contexte, les contre-attaques sporadiques menées par celui qui conteste la maîtrise auront de plus en plus de mal à se développer. Celui qui maîtrise l'information dispose d'un avantage déterminant. Ce rétrécissement des théâtres maritimes joue donc en faveur du dominant. Il n'en assurera que plus aisément la maîtrise de la mer.

Un retour stratégique vers la frange côtière.

Personne ne saurait remettre en question la maîtrise de la haute mer, actuellement acquise à l'Alliance Atlantique, même si la prolifération d'armes sous-marines maintient un certain niveau de menace qui incite à la prudence. Alors que la guerre froide avait conduit à imaginer la confrontation de flottes formidables en haute mer, la nouvelle donne géopolitique privilégie l'occurrence de conflits régionaux. La mer prend une importance majeure dans la frange côtière. La diversité des localisations de conflits potentiels et leurs effets prévisibles reconduisent la maîtrise de la mer comme principe de stratégie maritime. Il s'agit cependant d'en bien appréhender les nouveaux aspects d'opérations aéromaritimes à mener à proximité de théâtres aéroterrestres. Dans cette nouvelle configuration, l'objet demeure encore d'assurer un contrôle naval sans faille de la navigation commerciale. Seule la

supériorité navale y parvient. Ainsi pendant la première guerre du Golfe, suite aux agressions menées contre leurs navires marchands par des moyens de valeur militaire pourtant faible, les occidentaux durent intervenir en force sous des menaces assez différentes tant en diversité qu'en densité de celles d'un combat naval en haute mer. Dans un contexte de conflit limité, cette intervention a prouvé l'importance de savoir se projeter sur mer, vite, loin, et avec des moyens suffisamment dissuasifs pour assurer une défense militaire axée sur la protection des marchands. La seconde guerre du Golfe a confirmé cette perspective. Conserver une totale indépendance d'intervention en tout point du globe et hors de toute contrainte diplomatique impose en outre de disposer de cette capacité de projection de forces maritimes. Cette fonction de projection de la mer vers la terre ne se conçoit que si le préalable de la mobilité stratégique est assuré. Seule la maîtrise de la mer peut permettre la défense militaire des moyens maritimes chargés du déploiement des corps expéditionnaires : la bataille de la Marne doit beaucoup au succès du transit maritime des renforts d'Afrique. Dans le nouveau contexte de retour stratégique vers la frange côtière, la maîtrise de la mer reste donc un invariant qui permet d'assurer une défense infaillible des dispositifs commerciaux ou militaires déployés.

Un milieu désormais hétérogène.

L'avènement de procédés nouveaux (sous-marin, torpille, mine, avion, porte-avions, missile, leurre, systèmes modernes de détection, de transmission, de commandement, de guerre électronique, concept de furtivité, etc...) ont notablement modifié la vision de Corbett qui, encore à son époque, considérait la mer comme un milieu homogène. Le sous-marin particulièrement profite de l'hétérogénéité des couches océaniques pour se dissimuler aux sonars et opérer avec des tactiques qui se rapprochent beaucoup de l'embuscade. L'horizon ne constitue plus la limite physique du champ de bataille; l'océan n'est plus plan. Pourtant les évolutions des systèmes d'armes modernes, qui intègrent désormais les différents domaines de lutte, gommant en grande partie ces nouvelles discontinuités. A une échelle différente, qui, certes, se déploie dans les trois dimensions, ils ramènent la guerre navale à sa problématique originelle : il s'agit toujours de se trouver, de se localiser, de s'identifier et, à la limite, de se détruire. Si le niveau de menace a monté de plusieurs crans, si la complexité du combat a augmenté, son objet n'a pas varié. Malgré tout, le bien-fondé du repli ou du retrait stratégique, étudié par Corbett comme une forme possible de la défense militaire appliquée par le plus faible, devient très discutable, compte-tenu des moyens de détection et d'information actuels. L'adoption de ce mode défensif revient à placer ses forces en position périlleuse tant les moyens navals modernes permettent des frappes dans la profondeur. L'apparition du caractère profondément hétérogène des opérations navales place la mobilité stratégique en facteur prépondérant de la défense militaire sur mer. Celui qui veut éviter la destruction de ses forces doit dénier sa position à l'adversaire. Pour y parvenir il faut que l'information proposée à l'adversaire soit la plus mouvante possible. Si la " désinformation " de l'ennemi constitue l'un des moyens modernes adoptés pour y parvenir, la mobilité demeure un invariant sur lequel doit se fonder toute défense militaire évoluée sur mer.

Le droit de la guerre sur mer.

La guerre des Malouines, véritable conflit limité au sens que Corbett lui a donné, a vu l'apparition d'une notion nouvelle, bien que non-reconnue en droit international de la guerre sur mer. En proclamant une " zone d'interdiction maritime ", les Britanniques visaient à dissuader les neutres de prendre le risque de transiter sur un théâtre probable de combat naval et simplifier leur critères d'engagement des présumés hostiles en assainissant artificiellement la situation de surface. Par ce biais, ils comptaient augmenter leurs capacités de défense militaire en délimitant un " terrain " où les seuls belligérants se seraient rencontrés. Cela revenait à déterminer une véritable ligne de front, accréditée d'un taux de menace optimal, et s'accommodait parfaitement de l'emploi de sous-marins pour assurer la défense du dispositif transitant vers les Malouines. L'efficacité de la proclamation de cette zone d'interdiction dans le cadre de ce conflit précis n'est pas démontrée. Le flux commercial n'a jamais été très dense dans cette partie du monde. Tout au plus a-t-elle incité les neutres à éviter une zone dont le détour prévalait sur les risques financiers encourus. Cette mesure, jugée illégale en regard de la Convention de Montego Bay de 1985, n'a pas fait jurisprudence. Elle n'aura jamais, semble-t-il, de traduction en droit de la guerre. La défense navale devra toujours s'exercer dans le cadre des conventions internationales existantes. L'acquisition de la maîtrise de la mer s'exercera pour longtemps encore sur des théâtres où les situations maritimes sont denses et fortement imbriquées. Le contexte juridique du combat naval et de la défense militaire sur mer n'a donc que peu évolué depuis que furent édictés les principes de Corbett.

4.2 -La dimension maritime de la dissuasion nucléaire stratégique.

Au cours du siècle échu, la révolution industrielle a permis l'élaboration d'armes de destruction massive. La plus remarquable, en matière de stratégie militaire, tient à l'avènement de la dissuasion nucléaire, dont la composante maritime constitue la clef de voûte. Contrairement aux principes de stratégie maritime de Corbett, et pour la première fois, le moyen naval sert directement l'objet politique. En 1965, le général de Gaulle affirmait " que la marine se trouve maintenant et pour la première fois de notre histoire au premier plan de la puissance guerrière de la France ". Stratégie défensive à l'état pur, la dissuasion nucléaire s'est établie sur un théâtre de choix : la mer. La préservation de la souveraineté nationale sur son

territoire et ses intérêts vitaux sont directement assurés par un système d'armes opérant en mer et de la mer. Selon les définitions de Corbett, l'objet en est territorial et négatif. Cette capacité de défense a considérablement raccourci les liens existant entre les stratégies particulières et la stratégie générale. En effet, pour être efficace, la capacité de dissuasion nucléaire intègre des composantes multiples dont le lanceur naval constitue le maillon essentiel. Néanmoins, une constante environnementale subsiste. La défense maritime du dispositif stratégique océanique impose plus que jamais de disposer de la maîtrise de la mer dans les zones de faiblesse du dispositif. Si la fonction opérationnelle de dissuasion a rapproché les différents niveaux stratégiques, elle n'en a pas pour autant abrogé l'approche de la défense militaire classique appliquée aux forces maritimes qui y participe pleinement. Il s'agit toujours d'interdire la mer à l'ennemi ou de la lui autoriser moyennant un contrôle total.

4.3 - Défense navale et opérations combinées.

Le retour stratégique vers la frange côtière impose désormais aux forces maritimes d'opérer en liaison avec les autres composantes d'armées. Elles doivent savoir se prémunir contre des agressions multiples qui peuvent surgir tant de la mer (sous la surface, sur le dioptré ou au-dessus de la surface) que de la terre. Seule une marine de haute mer disposant de toutes les composantes de forces peut envisager ce type d'opérations si elle est apte à créer autour d'elle un espace d'autoprotection tridimensionnel. Aujourd'hui, la notion de défense maritime trouve également sa traduction dans une stratégie des moyens. Elle est le fruit d'une volonté infaillible et soutenue de la nation de détenir une marine puissante et cohérente. La réussite de ce type d'opérations combinées dépend pour beaucoup de la qualité des systèmes de commandement, d'information et de communication et de renseignement, désormais interarmées et interopérables. Dans ce genre de campagnes, les stratégies particulières s'agrègent en une stratégie intégrée. La défense militaire, pour ce qui concerne la mer, n'en demeure pas moins semblable puisqu'il s'agit toujours, dans un environnement certes beaucoup plus complexe, de tenir l'espace maritime et de l'interdire à l'adversaire pour que la frange côtière ne devienne pas une nouvelle ligne de confrontation dispersive de moyens aéroterrestres.

4.4 -La défense contre les nouvelles menaces.

Dans un contexte élargi, la défense de la nation s'exerce également dans ses aspects sociaux, économiques, et par sa sécurité intérieure. Une attention nouvelle se porte naturellement sur toute menace mettant en péril la société et dont la mer est un terrain d'émergence ou de résurgence. Elle doit susciter des réactions adaptées. La lutte contre la piraterie, le trafic des stupéfiants et les contrebandes de toutes sortes, même si elles ne font pas partie des missions dévolues prioritairement aux

forces maritimes peuvent toutefois bénéficier de leur concours circonstanciel. En effet, la défense militaire classique peut y participer, grâce à la réalisation d'un contrôle naval strict, mené en large collaboration interministérielle et internationale. L'efficacité d'une telle méthode dans le traitement de ces nouveaux fléaux est reconnue. Il s'agit malgré tout d'un " détournement " d'une des fonctions de la maîtrise de la mer qui l'éloigne de ses buts militaires fondamentaux. Elle ne demeure cependant qu'un des multiples volets d'une " stratégie " aux acteurs innombrables. On ne la retiendra donc pas comme une application triviale du concept de défense militaire appliquée aux forces maritimes. Elle n'en reste qu'une fonction d'opportunité.

5 - Conclusion.

La défense militaire appliquée aux forces navales possède ses propres règles imposées par la singularité du milieu maritime et des enjeux qui s'y développent. Les préceptes édictés par Corbett demeurent encore globalement d'actualité même si les évolutions géopolitiques et technologiques en ont fait évoluer certains aspects. La survie d'une nation réside en grande partie dans sa capacité à assurer la maîtrise de la mer et un contrôle naval infaillible. Assurer la continuité de ses approvisionnements et faire valoir en mer ses décisions politiques contribuent à l'affirmation de sa puissance et de son indépendance.

Notre pays, pourtant largement ouvert sur la mer, a conservé par tradition un caractère profondément continental. Un complexe obsidional terrestre y a longtemps participé. A l'heure où, sous la contrainte budgétaire il serait tenté d'ignorer le fait maritime, qu'il n'oublie pas que les fonctions commerciales qui s'établissent sur les océans comptent pour beaucoup dans la santé économique d'une grande puissance. La défense de ces activités passe par la détention d'un outil naval cohérent et puissant, apte à assurer la maîtrise de la mer ou à y participer largement. Parce que, sur mer, les menaces sont devenues plus diffuses, la possession d'une marine puissante, apte à protéger les intérêts vitaux de la France, reste un objectif primordial. Il permet à la nation de préserver ses intérêts partout où cela est nécessaire. Avant même d'envisager de les protéger militairement et au-delà du domaine défensif qui vient d'être présenté, la flotte de haute mer détient une capacité irremplaçable de prévention. Par sa faculté de prépositionnement dynamique, massif et rapide, alliée à une forte puissance de feu, agissant hors de toute contrainte diplomatique, seule la force navale possède cet atout incomparable. Par un emploi graduel, du plus bas jusqu'au plus haut niveau d'intensité, elle permet d'envoyer autant de signaux variables qu'aucune autre composante ne peut émettre avec la même souplesse. Pour assurer une défense militaire en rapport avec les principes stratégiques établis, même dans un format volontairement réduit, il est donc impensable de se défaire d'une seule fonction ou composante qui enlèverait sa cohérence à la flotte.



BIBLIOGRAPHIE



" Principes de stratégie maritime " de Sir Julian S. Corbett

Bibliothèque STRATEGIQUE - ECONOMICA - FEDN

ISBN 2-7178-2439-1



" Introduction à la stratégie " de Hervé Coutau-Bégarie

Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Directeur du cycle de stratégie au Collège Interarmées de Défense

(Volume 3 : " Stratégies particulières " - 5^{ème} promotion du CID - 1997 / 1998)

